



Sophie Hegemann

Terrorisme et état d'urgence ? Cultures politiques face au terrorisme islamiste : une étude de cas de la France, de la Belgique et de l'Allemagne

L'objectif principal de cette thèse de doctorat est d'analyser les facteurs idéels, entendus comme des normes et des idées qui ont façonné les réactions sécuritaires en France, en Belgique et en Allemagne entre 2015 et 2017. Ontologiquement, nous partons du constat d'une construction de la réalité sociale et, par conséquent, également d'une construction de la notion de sécurité. Cela ne signifie pas que nous nions des événements réels. À la suite des attentats en France (Charlie Hebdo, Bataclan), en Belgique (stations de métro à Bruxelles), en Allemagne (marché de Noël à Berlin) et dans d'autres pays européens, l'existence de violence islamiste s'est matérialisée en Europe. Par conséquent, la législation antiterroriste a été étendue tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau national des pays membres. Et pourtant, malgré cette tendance générale, au niveau national, chaque pays a affronté le problème à sa façon : en France, après les attentats dans la nuit du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été décrété. En revanche, des instruments de crise comparables n'ont pas été introduits en Belgique ou en Allemagne. La Belgique et l'Allemagne sont ainsi utilisées comme cas opposés à la France.

La question se pose donc de savoir pourquoi les réactions françaises, belges et allemandes ont été si différentes alors que les trois pays semblaient faire face à un risque sécuritaire similaire. Afin de mieux cerner cette question, elle se déclinera en deux points : Pourquoi des mesures d'exception (comme l'état d'urgence) pourraient-elles être introduites et légitimées en France et pas dans d'autres pays comme la Belgique et l'Allemagne ? Sur quelle base (idéelle) les décideurs politiques définissent-ils leurs réactions sécuritaires ?

Pour analyser les différentes réactions sur la base d'une réflexion théorique, nous nous référerons au concept de la sécuritisation développé par l'École de Copenhague autour de Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde en 1998. En critiquant le modèle de la sécuritisation à travers trois arguments, notre étude rejoint les critiques de l'École de Copenhague. Nous avançons que

les décideurs politiques sont intégrés dans des cultures politiques qui se produisent à travers d'un répertoire idéal de mémoires collectives à des situations de crise et de cultures constitutionnelles propre à chaque pays. Pour les décideurs politiques, l'impact des répertoires idéels est double : d'une part, ils influencent quelles options politiques sont jugées *appropriées* dans un certain contexte historique et politique et ont donc un impact sur les stratégies d'actions nationales (dimension idéale) ; d'autre part, ils offrent les outils sur lesquels les décideurs politiques peuvent s'appuyer pour légitimer leurs stratégies d'actions (dimension discursive).

Comme méthode générale, nous choisissons une étude de cas qualitative comparative, qui nous permet d'intégrer différentes sources d'analyse. En s'appuyant sur un corpus qui se compose de 129 discours officiels des représentants du pouvoir exécutif et de 20 entretiens semi-directifs avec des auteurs politiques en France, en Belgique et en Allemagne, notre étude montre que les décideurs politiques sont intégrés dans les contextes historico-politiques qui peuvent favoriser ou freiner certaines réactions sécuritaires.

Lorsqu'un état d'urgence n'est pas remémoré négativement, les décideurs politiques peuvent plus facilement y avoir recours dans des situations de crise. Comme l'illustrent les entretiens menés en France, l'état d'urgence instauré en 2015 a été perçue comme une mesure simple, rapide et approprié par les décideurs politiques. En revanche, si des expériences historiques liées à un état d'urgence sont remémorées négativement et/ou si parmi les membres du gouvernement différentes stratégies d'actions étaient discutées, l'instauration d'un état d'urgence est moins probable dans des situations de crise, comme l'illustre le cas de l'Allemagne et de la Belgique.

En outre, si la culture constitutionnelle est façonnée par l'idée d'un exécutif fort et d'un « homme fort » à la tête de la nation, les décideurs se rabattent plus facilement sur les mesures de l'état d'urgence (voir le cas de la France). En revanche, si la recherche d'un consensus entre les différents acteurs fait partie de la culture constitutionnelle, et si un tel consensus est difficile à atteindre, des solutions de compromis prévalent, rendant le recours à des mesures d'exception moins probable (voir le cas de la Belgique et de l'Allemagne).

En conclusion, l'analyse de nos trois cas démontre que les décideurs politiques ne s'appuyaient pas seulement sur des considérations purement matérielles ou rationalistes pour choisir des mesures antiterroristes. Au lieu de cela, les répertoires idéels propre à chaque pays jouaient également un rôle important dans leurs décisions et devront être davantage pris en considération par des études de cas comparatives en matière de politique antiterroriste.